

Propositions financières Budget Primitif 2012

Rapport n° CG/2011/145

Résumé :

Les actions spécifiques en faveur des personnes âgées comprennent les subventions de fonctionnement aux associations, les aides à l'investissement, le financement des centres locaux d'information et de coordination ainsi que diverses mesures de prévention de la dépendance.

Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions

Libellé Pôles	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2012
PAP	Direction de l'autonomie et de la santé	456 000,00 €
PAP	Direction du Pôle Aide à la Personne	20 000,00 €
	TOTAL	476 000,00 €

4441 - Subvention aux associations pour les personnes âgées

Le soutien financier aux associations constitue une action volontariste du Conseil Général du Bas-Rhin en complément de ses missions obligatoires.

Les crédits consacrés à ce domaine sont destinés à soutenir les associations développant des actions favorisant le lien social et le maintien à domicile.

Les crédits sont stables en 2012 par rapport à 2011.

4442 - Aide à l'investissement

Les crédits d'un montant de 20 000 € sont destinés à financer des équipements en faveur des personnes âgées tels que les véhicules de portage de repas, l'aménagement de locaux de foyers résidences ou de locaux associatifs.

4443 - Financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC)

La loi du 13 août 2004 a transféré le financement des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) aux départements qui perçoivent depuis une dotation de compensation. Les crédits sollicités à ce titre pour le budget 2012 sont d'un niveau équivalent à ce que versait l'Etat aux CLIC avant la loi de 2004.

Les crédits affectés à cette enveloppe sont destinés aux 3 CLIC de la Ville de Strasbourg et à Réso 3 (CLIC sur le territoire CUS Sud).

4446 - Schéma g rontologique

Les cr dits propos s sont d di s au financement d'actions inscrites au sch ma g rontologique pour 2012 : la formation des travailleurs sociaux des UTAMS, *le diagnostic du dispositif Accueil Familial*, la professionnalisation des accueillants familiaux.

4447 - Pr vention de la d pendance

La pr vention de la d pendance constitue un enjeu majeur du d veloppement de l'action g rontologique d partementale. Elle constitue une orientation forte du sch ma g rontologique 2010-2014.

Parall lement le D partement poursuit son soutien financier aux op rateurs conduisant les ateliers "m moire" et " quilibre". Les cr dits tiennent compte du nombre pr visionnel d'ateliers qui seront r alis s en 2012.

R capitulatif des montants propos s par modes d'actions :

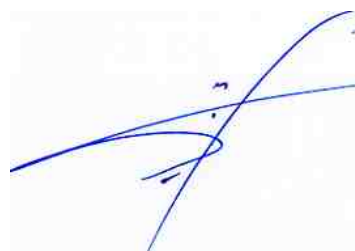
Code	Libell� Mode d'action	Cr�dits inscrits au BP pr�c�dent	Cr�dits propos�s au BP
4441	Subvention aux associations oeuvrant dans le domaine g�rontologique	120 000,00 €	120 000,00 €
4442	Aide � l'investissement	20 000,00 €	20 000,00 €
4443	Dotation aux centres locaux d'information et de coordination	180 000,00 €	180 000,00 €
4446	Sch�ma g�rontologique �tudes	66 000,00 €	66 000,00 €
4447	Pr�vention de la d�pendance	98 300,00 €	90 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de d lib ration suivant :

Sur proposition de la commission des solidarit s, et en accord avec la commission des finances et des affaires g n rales, le Conseil G n ral approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2012.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Pr sident,



Guy-Dominique KENNEL